Mairie de
Belmont-de-la-Loire

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **BELMONT-DE-LA-LOIRE** dûment convoqué le quatre septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

PRÉSENTS : M. MATRAY Jean-Luc, Mme POLLOCE Sophie, M. SIMOND Gérard, M. CALANDRY Grégory, Mme COMBY Sylvie, M. MARTIN Gérard, Mme MONTANES Véronique, Mme GONDARD Anne, M. LEBRETTON Matthias, Mme DELHOMME Barbara, M. GALLAND Jérôme, Mme DELOMIER Florine

ABSENTS : M. DUBOUIS Gilles (pouvoir donné à M. SIMOND Gérard) ; M. MERCIER Gaylord (pouvoir donné à Mme POLLOCE Sophie) ; Mme GUILLOT Marjorie (pouvoir donné à Mme COMBY Sylvie)

1. APPEL NOMINAL

2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose que le secrétariat de séance soit assuré par M. Gérard SIMOND.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N°6

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5. APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU 2025 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la présentation au conseil municipal, dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau (www.services.eaufrance.fr).

Le rapporteur indique que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU VICE PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'EAU

Monsieur René VALORGE, Président de CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ, présente le rôle de la communauté de communes et ses différentes compétences, notamment en matière d'eau potable suite au transfert de compétence intervenu au 1er janvier 2026.

Monsieur Jérôme VIODRIN, 6ème Vice-Président en charge de l'eau, présente quant à lui le rapport d'analyse d'exécution des délégations de service public, particulièrement celui conclu avec la SAUR par la commune de BELMONT-DE-LA-LOIRE en 2014.

A l'issue de ces présentations, la communauté de communes sollicite le conseil municipal pour qu'il donne son avis sur le prochain mode de gestion de l'eau potable sur la commune de BELMONT-DE-LA-LOIRE : régie directe ou délégation de service public.

Après échanges, le conseil municipal émet un avis favorable au profit d'un mode d'exploitation sous forme de délégation de service public.

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Considérant que ce règlement intérieur doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Considérant que M. le maire propose un projet de règlement intérieur constitué de dispositions qui doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (chapitre I), et d'autres, plus facultatives, qui ont été adaptées aux circonstances locales (chapitres II à VII).

Après discussion, le projet de règlement intérieur est soumis à l'approbation du conseil.

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

8. APPROBATION DE DEVIS

Après consultation d'entreprises, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les devis suivants :

Nature des prestations	Entreprise	Montant TTC
Programme voirie 2026	THIVENT	80 540,93 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Spectacle des ainés	Cie Les Ptites Dames	500,00 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Travaux électriques dans les chalets	ELECTRI-CITY	5 746,04 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Remplacement onduleur HS (2018)	PERFORMANCE	568,86 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Travaux appartement maison Fontimpe (cuisine)	FLO DECO CONCEPT	5 700,00 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Travaux appartement maison Fontimpe (sdbain)	LESPINASSE	3 205,95 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Travaux appartement maison Fontimpe (carrelage + faïence)	Laurent Julien Carrelages	6 990,50 €

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Une demande de subvention au Département (enveloppe de solidarité 2027) sera déposée sans délai pour les travaux de l'appartement de la maison Fontimpe.

9. DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ D'ORGANISATION DU CYCLO-CROSS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une demande de subvention émise par le comité d'organisation du cyclo-cross pour l'édition qui se tiendra le mercredi 11 novembre 2026.

Sur avis de la commission, il propose le montant suivant :

	2024	2025	2026
Comité d'organisation du cyclo-cross	520 €	530 €	**540 €**

Pour : 15 **Contre : 0** **Abstention : 0**

10. INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Vendredi 23 octobre 2026 à 20h00
- Vendredi 27 novembre 2026 à 20h00

Prochains évènements :

- Samedi 19 septembre 2026 : Départ (matin) et retour (fin de journée) de la balade de véhicules utilitaires de collection
- Vendredi 16 octobre 2026 : Don du sang
- Mercredi 11/11/2026 : Cyclo-cross

Divers :

- Retour sur les comptes-rendus de réunion de
 - la commission Patrimoine Bâti
 - la commission Famille, animation, communication

Le Maire
Jean-Luc MATRAY

MAIRIE DE BELMONT-DE-LA-LOIRE

Le secrétaire de séance
Gérard SIMOND